

31 août 2020

PRISE DE POSITION

REVENDEICATIONS DE L'ALLIANCE DU TOURISME EN RAPPORT AVEC LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET LES CONDITIONS CADRES À LONG TERME POUR L'INDUSTRIE

Le secteur du tourisme est particulièrement touché par les mesures prises contre la propagation de la pandémie de COVID-19. De nombreux établissements touristiques qui étaient compétitifs avant la crise sont désormais, sans faute de leur part, au bord de l'asphyxie. Le [Centre de recherches conjoncturelles KOF](#) s'attend à un recul historique du tourisme pour l'année en cours. La prestation économique du tourisme total devrait diminuer de 32%, soit 25,6 milliards de francs suisses, et pourrait entraîner une perte de 12,8 milliards de francs. Selon les prévisions de [l'institut de recherches économiques bâlois BAK Economics](#), la prestation économique devrait reculer de 34% dans le secteur de l'hébergement en 2020, et de 24% dans celui de la restauration. Dans l'hôtellerie et la restauration, le chômage partiel a été approuvé pour 200 000 employés, soit 75% du total des effectifs. L'industrie hôtelière va subir une perte de valeur ajoutée de plus de 900 millions de francs. C'est pourquoi l'Alliance du tourisme appelle à l'adoption de mesures supplémentaires pour surmonter la crise que traverse le tourisme.

1 CONTEXTE

La pandémie de coronavirus et les mesures y afférentes visant à prévenir la propagation de la maladie ont frappé au cœur l'industrie du tourisme et confronté de nombreuses entreprises à des problèmes existentiels. Dans une [enquête menée par l'Alliance du tourisme](#), près de 23 % des entreprises touristiques interrogées en Suisse estiment que la probabilité de faillite est élevée. Néanmoins, l'Alliance du tourisme considère que les restrictions à la vie publique imposées par le Conseil fédéral sont fondamentalement correctes et les a soutenues. Toutefois, l'industrie ne peut pas compenser les pertes subies, car les clients ne peuvent rattraper leur retard sur leurs vacances que dans une mesure limitée et, compte tenu du problème latent de la pandémie, la réticence à prendre des vacances et à voyager est encore grande dans une perspective mondiale. 55 % des clients en Suisse sont d'origine étrangère. Il n'est pas certain que les personnes provenant de marchés importants pour la Suisse, tels que l'Asie de l'Est ou les États du Golfe, pourront à nouveau entrer en Suisse à partir de 2021. Même si la situation des réservations de certaines régions de montagne a évolué très positivement ces dernières semaines, il faut noter que les touristes suisses ne peuvent pas compenser la perte des touristes étrangers. En raison de marges généralement étroites, de frais fixes élevés et de goulots d'étranglement des liquidités liés au coronavirus, les ressources font défaut pour réaliser les investissements nouveaux et de remplacement qui assureront la compétitivité à long terme.

2 OBJECTIFS

Pour ces raisons, il convient de veiller à ce que les entreprises en bonne santé avant la crise puissent être sauvées de la fermeture et que les conditions cadres soient établies afin que le secteur se remette sur pied le plus rapidement possible. Il est donc urgent de mettre le cap sur cet objectif ! Les mesures adoptées pour indemniser le chômage partiel et fournir une aide en liquidités étaient nécessaires et propres à préserver les structures du tourisme à court terme. Or, la pratique montre que l'aide d'urgence n'est pas suffisante et que des mesures supplémentaires doivent être prises pour éviter les fermetures d'entreprises liées au coronavirus. **Le soutien financier devrait cibler les entreprises qui étaient prospères avant la crise et que celle-ci a touchées de manière disproportionnée. De nombreux établissements dans les villes souffrent de la paralysie quasi-complète du tourisme urbain et d'affaires traditionnel et de l'absence presque totale des clients étrangers.** Mais il existe également dans les régions de montagne des entreprises en grande détresse économique à cause de l'absence de touristes étrangers. Ces entreprises ont besoin de liquidités supplémentaires pour sortir de cette détresse. Il faut un éventail de mesures pour assurer la survie de l'industrie du tourisme à courte et moyenne échéance et créer de meilleures conditions à long terme. Selon cette logique, les revendications sont divisées en deux parties.

Il convient également de noter que l'Alliance du tourisme discutera ailleurs d'autres revendications visant à assurer la survie du secteur à long terme dans le contexte du développement durable et du changement climatique.

3 ASSURER LA VIABILITÉ DU TOURISME

À court et moyen terme, des mesures supplémentaires peuvent être mises en œuvre pour garantir la liquidité et la capacité d'investissement des entreprises concernées et préserver les emplois.

L'extension de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail et la modification de la loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19 jouent un rôle essentiel à cet égard.

3.1 Revendications en rapport avec le chômage partiel

Dans certains cantons, les entreprises attendent très longtemps le paiement déjà dans le cadre de la procédure sommaire d'examen des demandes d'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT). La prolongation jusqu'à la fin de 2020 ne sera pas suffisante pour trouver des solutions permettant de traiter les demandes de RHT dans le respect des procédures ordinaires. Avec la réintroduction de la procédure réglementée à partir de 2021, les entreprises concernées devront attendre leur argent pendant des semaines, voire des mois, ce qui entraînera des goulets d'étranglement en matière de liquidités et des licenciements. C'est pourquoi l'Alliance du tourisme réclame **la prolongation de la procédure simplifiée de préavis et le maintien de la procédure sommaire pour le décompte de la RHT jusqu'au 31 décembre 2021.**

- ➔ Revendication 1a : prolongation de la procédure simplifiée de préavis et maintien de la procédure sommaire pour le décompte de la RHT jusqu'au 31 décembre 2021.

L'Alliance du tourisme se félicite de la prolongation de la durée maximale du chômage partiel de 12 à 18 mois. Néanmoins, certains groupes de personnes dont les modèles de travail sont propres au

tourisme n'ont pas été pris en compte par le Conseil fédéral. L'Alliance du tourisme réclame notamment la **réintroduction de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) pour les personnes travaillant sur appel et les salariés engagés pour une durée limitée, qui est venue à expiration le 31 août 2020**. La possibilité pour les **personnes occupant une position assimilable à celle d'un employeur** de réclamer une indemnisation pour perte de revenus a expiré le 31 mai 2020. Lors de sa séance du 1^{er} juillet, le Conseil fédéral a décidé de prolonger jusqu'au 16 septembre le droit des personnes concernées en situation de détresse dans le secteur de l'événementiel de bénéficier de cette indemnisation. **Cette règle devrait s'appliquer de façon générale aux propriétaires d'une SA ou d'une Sàrl qui sont salariés de leur propre entreprise**. L'absence de droit à une indemnisation pour perte de revenus peut menacer l'existence des personnes occupant une position assimilable à celle d'un employeur.

- ➔ Revendication 1b : prolonger au-delà du 31 août 2020 l'indemnisation du chômage partiel pour les salariés aux missions irrégulières et les salariés engagés pour une durée limitée.
- ➔ Revendication 1c : réintroduire de façon générale l'allocation pour perte de gain pour les personnes occupant une position assimilable à celle d'un employeur.

3.2 Adaptation de la loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19

L'article 25 de l'avant-projet de loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19 prévoit la suspension de l'art. 725 CO pour les prêts d'urgence simples COVID. Or, de nombreux grands hôtels et restaurants ne sont pas propriétaires des immeubles, mais les louent. Beaucoup d'entre eux ont contracté des prêts COVID-Plus. Leur bilan ne présente à l'actif que peu de valeurs immobilisées, au côté de leurs actifs circulants. Les prêts COVID de la Confédération ont été utilisés pour couvrir les coûts qui ne pouvaient pas être réduits parallèlement à la chute du chiffre d'affaires par suite du confinement brutal. Les prêts COVID assurent ainsi la liquidité, mais n'empêchent pas le surendettement si les réserves de fonds propres ne sont pas suffisamment importantes. Pour ces raisons, l'Alliance du tourisme réclame que **la suspension de l'art. 725 CO s'applique également aux crédits COVID-Plus**. Dans ce contexte, l'Alliance du tourisme soutient la motion 20.3813 Regazzi.

- ➔ Revendication 2a : suspendre l'art. 725 CO également pour les crédits COVID-Plus.

En outre, en complément aux compétences prévues pour les organisations de cautionnement (art. 8), l'Alliance du tourisme réclame un instrument dans la loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19 permettant de **renoncer totalement ou partiellement à l'amortissement des crédits d'urgence COVID simples (crédits d'urgence jusqu'à 500 000 CHF)** pour les entreprises qui étaient viables avant la crise et qui avaient un modèle commercial sain. La nécessité de cette revendication est également soulignée par les chiffres du [sondage réalisé par HotellerieSuisse](#) en juin 2020, qui montre que deux tiers des entreprises ont sollicité des crédits COVID et qu'environ 90% d'entre elles les ont reçus.

Par souci de sécurité juridique et de planification, cet instrument devrait être introduit rapidement (dans l'idéal en 2021), notamment afin de donner des perspectives aux entreprises. Il ne suffit pas de prévoir, comme le fait l'avant-projet de loi, la possibilité de ne pas amortir intégralement les prêts en

10 ans en cas de difficultés d'exploitation. À cette échéance, il sera trop tard pour beaucoup d'entreprises. Il faut donc agir plus tôt et créer une sécurité de planification. Les critères d'évaluation appropriés pour les cas de rigueur peuvent être l'effondrement du chiffre d'affaires et la mesure dans laquelle la crise a directement affecté l'entreprise. La prise en compte des résultats d'exploitation garantit que la conversion obligatoire des crédits d'urgence en crédits à remboursement conditionnel ne se borne pas à maintenir la structure de l'entreprise. Les investissements économiquement nécessaires et durables devraient continuer à être possibles lorsque l'instrument est sollicité.

- ➔ Revendication 2b : compléter rapidement la loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19 afin de prévoir un instrument de remise totale ou partielle de l'amortissement des crédits d'urgence simples COVID dans les cas de rigueur.

L'avant-projet de loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19 prévoit l'adaptation annuelle des taux d'intérêt par le Département fédéral des finances. Même si l'on ne s'attend pas à connaître une évolution économique susceptible de modifier de manière significative l'environnement actuel des taux d'intérêt, l'Alliance du tourisme réclame que cette disposition soit ancrée sur le plan juridique. **Le taux d'intérêt doit être de zéro pour cent jusqu'à la fin de l'échéance.** La fixation du taux d'intérêt pallie le danger que des entreprises économiquement saines ne connaissent des pénuries de liquidités, tout en assurant la sécurité de la planification.

- ➔ Revendication 2c : sur la base des explications ci-dessus, l'Alliance du tourisme réclame une adaptation par analogie de l'art. 4, al. 2 (fixant à 0% le taux d'intérêt des prêts d'urgence COVID simples).

3.3 Adaptation de l'ordonnance COVID-19 insolvabilité

L'ordonnance COVID-19 insolvabilité prévoit un délai de 6 mois pour la libération de l'obligation de déclarer un surendettement. Cette période est trop courte pour de nombreux établissements touristiques. Les entreprises ont besoin de plus de temps pour résorber les pertes subies. L'Alliance du tourisme demande donc une prolongation du **délai jusqu'au 31 décembre 2021**, comme le demande aussi la motion 20.3376 Regazzi.

- ➔ Revendication 3: prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 le délai de libération de l'obligation de notification du surendettement prévu par l'ordonnance COVID-19 insolvabilité.

4 AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Les revendications qui précèdent visent à assurer la survie de l'industrie du tourisme à court terme. Elles doivent être comprises comme constituant les revendications principales de l'Alliance du tourisme dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Toutefois, pour que le tourisme en Suisse se redresse et retrouve le chemin de la croissance, il est nécessaire de créer de meilleures conditions cadres à long terme. L'Alliance du tourisme est également unie pour défendre ces conditions, dont certaines sont en discussion depuis un certain temps. Ces revendications ont gagné en importance en

raison de la crise économique provoquée par le coronavirus. Les mesures qui en découlent visent à offrir des perspectives à long terme et à garantir la compétitivité du tourisme suisse.

4.1 Sécuriser les relations bilatérales

Pour que les relations avec l'UE puissent se développer davantage, il est essentiel, du point de vue de l'Alliance du tourisme, que les questions institutionnelles soient tirées au clair avec l'Union européenne. La signature rapide de l'accord-cadre institutionnel est fondamentale à cet égard. L'Alliance réclame que le Conseil fédéral entreprenne les **clarifications nécessaires des points critiques de l'accord institutionnel (directive relative au droit des citoyens de l'UE, aides d'État et protection des salaires) et signe ensuite l'accord**. Cela garantira que les traités importants pour le tourisme, tels que l'accord sur la libre circulation des personnes ou l'accord de reconnaissance mutuelle, ne soient pas érodés, ou que de nouveaux traités tels qu'un accord bilatéral visant à supprimer les frais d'itinérance puissent être conclus.

- ➔ Revendication 4: poursuite du développement des relations bilatérales, c'est-à-dire clarification des points en suspens et signature de l'accord-cadre institutionnel avec l'Union européenne.

4.2 Créer des opportunités pour que toutes les entreprises touristiques puissent bénéficier du numérique

La crise du COVID-19 a montré l'importance d'un réseau de télécommunications bien développé pour l'économie, mais aussi pour la vie privée. En particulier dans les régions périphériques et de montagne, où le tourisme est un facteur économique clé, l'absence de haut débit ou de technologies telles que la 5G peut créer un important désavantage concurrentiel. L'Alliance du tourisme appelle donc à ce que **des réseaux à haut débit et 5G performants soient étendus sur tout le territoire suisse**. De cette manière, l'industrie du tourisme pourra réellement profiter des opportunités offertes par le numérique.

- ➔ Revendication 5: déployer à l'échelle nationale des réseaux à haut débit et 5G performants.

Les frais d'itinérance représentent un désavantage concurrentiel majeur pour le tourisme suisse par rapport aux autres destinations alpines. Ils ont été supprimés dans l'UE. Depuis le 15 juin 2017, les citoyens de l'UE ne payent plus de majoration lorsqu'ils utilisent leur téléphone portable à l'étranger au sein de l'UE/EEE. En revanche, les touristes étrangers continuent à payer des surtaxes d'itinérance disproportionnées en Suisse. L'Alliance du tourisme demande des mesures de réduction des tarifs de gros et un mécanisme permettant de s'assurer que les fournisseurs de téléphonie mobile répercutent la réduction des coûts sur les consommateurs finaux. Concrètement, l'Alliance considère que **la conclusion d'accords bilatéraux avec les principaux pays d'origine des touristes étrangers en Suisse** est appropriée pour limiter de manière bilatérale les tarifs des clients finaux.

- ➔ Revendication 6: conclure des accords bilatéraux avec les principaux pays d'origine des touristes étrangers en Suisse pour limiter les tarifs des clients finaux.

4.3 Réduire la bureaucratie

En Suisse, le développement du secteur du tourisme est ralenti par des obstacles bureaucratiques et des procédures administratives compliquées. Pour que l'innovation puisse être encouragée et que les investissements puissent être réalisés sans trop de bureaucratie, l'Alliance du tourisme réclame le **perfectionnement des instruments de promotion ainsi qu'un régime qui améliore la solvabilité du secteur en cas de crédits bancaires**, afin que les entreprises puissent obtenir un crédit bancaire plus rapidement et plus facilement.

- ➔ Revendication 7: poursuivre le développement des instruments de soutien et introduire un régime qui améliore la solvabilité du secteur en cas de crédits bancaires.

4.4 Créer des conditions équitables

Comme le montre [une étude récente de l'Institut du tourisme de la HES-SO Valais-Wallis et de Hotrec Hospitality Europe](#), la dépendance de l'industrie hôtelière envers les plateformes de réservation en ligne (OTA) ne cesse de croître. Grâce aux clauses de parité, les OTA peuvent actuellement interdire aux hôteliers de proposer des chambres d'hôtel sur le propre site de l'hôtel à des prix plus bas que sur celui de l'OTA (parité étroite). La motion Bischof réclame l'interdiction de toutes les clauses de parité que les OTA exigent des hôteliers suisses. **Cette motion doit être mise en œuvre dans les meilleurs délais**. Cette interdiction rétablira la liberté d'entreprise dans la distribution numérique et la concurrence entre les canaux de distribution.

- ➔ Revendication 8: mettre rapidement en œuvre la motion Bischof.

Dans la lutte contre la pression élevée des coûts, l'Alliance du tourisme réclame la **mise en œuvre de l'initiative pour des prix équitables ou d'un contre-projet efficace**. Il convient de prévenir de manière ciblée les majorations suisses excessives et les prix abusifs pratiqués par des entreprises relativement puissantes sur le marché des biens et services importés.

- ➔ Revendication 9: mettre en œuvre l'initiative pour des prix équitables ou un contre-projet efficace.

Les associations touristiques suivantes font partie de l'Alliance du tourisme sous l'égide de la Fédération suisse du tourisme FST et sont unies derrière les questions discutées : GastroSuisse, HotellerieSuisse, Parahôtellerie Suisse, Remontées Mécaniques Suisses, Réseau des parcs Suisses, Conférence des directeurs d'offices de tourisme régionaux de Suisse, Union des transport publics, Swiss Snowsports, Association suisse des managers en tourisme et Association des entreprises Suisses de navigation.

PARTENARIAT. POLITIQUE. QUALITÉ.